

N° DEL 2014.11.05/195

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 5 novembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	29/11/2014
Affichage	29/11/2014

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	29	32

THEME : PERSONNEL 1.

OBJET : CREATION DE POSTE PERMANENT D'INGENIEUR TERRITORIAL PRINCIPAL.

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICATRE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Etaient Représentés :

AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

Absents-Excusés :

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, BOREL Jean-Paul, ROMAIN Manuel.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL.

REÇU LE

21 NOV. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
DE BRIANÇON

Rapporteur : Jacques JALADE.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire rappelle que le poste de Directeur des Services Techniques est vacant depuis plus d'un an et que pour faire face aux difficultés rencontrées lors des jurys de recrutement infructueux, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la Ville.

Compte tenu de la nécessité de développer, structurer et sécuriser les Services Techniques de la Commune, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'ingénieur territorial principal à temps complet à compter du 1er septembre 2014.

Ce poste est à pourvoir par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique, au grade d'ingénieur territorial principal, recruté par voie de mutation, détachement ou après inscription sur une liste d'aptitude (stagiaire). La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le candidat retenu devra remplir les conditions de diplôme donnant accès au concours d'ingénieur territorial principal. De plus, ce poste exige les compétences suivantes :

- Expérience confirmée de direction au sein de services techniques ;
- Encadrement et management des équipes techniques ;
- Qualités relationnelles et rédactionnelles développées ;
- Sens de l'organisation, rigueur, autonomie et disponibilité.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2° ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition ci-dessus ainsi que le recrutement ;
- De modifier comme suit le tableau des emplois :

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Ingénieur principal	A	1	0	1	0	0	0
Ingénieur	A	1	0	1	0	1	1

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Publié le : 19 NOV. 2014
Notifié le : 24 NOV. 2014
Transmis le : 19 NOV. 2014

Le Maire,
Gérard FROMM.



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Gérard Fromm". The signature is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE BRIANGON" around the top edge and a small star at the bottom. The signature is written in a cursive style and extends across the width of the stamp.